

Handicap

Faciliter les démarches d'accès aux droits pour les personnes porteuses d'un handicap. Tisser des liens sociaux. Les associations qui œuvrent à la vision d'intégration du handicap sur Annemasse.

Comment faire reconnaître mon handicap ?

Le diagnostic de votre handicap doit être effectué par un professionnel de santé.

Le handicap devra ensuite être reconnu par la Maison Départementale Des Personnes Handicapées ([MDPH](#) ).



L'Equipe Territorialisée du Handicap du Genevois de la MDPH est basée à Annemasse. Prenez rendez-vous pour évaluer votre situation et constituer un dossier pour la MDPH.

Dès la survenue du handicap et tout au long de son évolution, la MDPH sera votre contact privilégié pour toutes vos démarches.

Lieu de décision concernant les aides et prestations liées au handicap, elle vous accompagnera, vous et votre famille. Elle construira avec vous un véritable projet de vie.



Je porte un handicap, comment connaître mes droits ?

Le site [Service Public](#)  vous informe sur vos droits en qualité de personne handicapée (aides financières, soins, logement, formation professionnelle et emploi, transports).

<https://www.annemasse.fr/au-quotidien/solidarite-sante-logement/handicap>

Le CCAS d'Annemasse peut-il m'aider dans mes démarches ?

Les demandes d'aide légale pour les personnes porteuses de handicap peuvent être instruites par le CCAS.



Quelles associations peuvent me permettre de créer des liens sociaux et sortir de l'isolement ?

Association des Familles des Traumatisés Crâniens et Cérébro-lésés de Haute-Savoie



APEDYS 2 Savoie - Association des parents d'enfants dys des 2 Savoie



APF (Association des Paralysés de France) HANDICAP HAUTE-SAVOIE



Les Bibliothèques sonores - Association des donneurs de voix



Club sportif des sourds d'Annemasse(CSSA)



Dans les pas de Leïla



De l'ombre à la lumière



La fondation de Diana



Espace Handicap



Groupe d'Entraide Mutuelle Au P'tit Vélo



Association Léman Inter Sports Adaptés (LISA)



Nous aussi



SAVS OXYGENE



Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)



MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h